



Compte rendu de la réunion d'information « Conseil citoyen » -Mardi 28 Juin 2016-

Présents :

Pour l'animation

Catherine Jacquot (adjointe au maire) ; James Guérin (Délégué du Préfet) ; Jordan Basileu (agent de développement social et urbain)

Participants

Edwige SCIFO (habitante) ; Robert TEYSSERE (habitant) ; Benjamin Coeurdoux (habitant) ; Dominique George (habitant) ; Laetitia Weitz (habitante) ; Anne Plantier (Association ACL) ; Florent Dalmasso (association court-circuit) ; Josiane Masson (UNRPA) ; Estelle Courtial (association Grain de sel) ; Jessica Labanne (Espace public internet lilo)

Ordre du Jour :

1. Présentation du contrat de ville
2. Présentation du conseil citoyen
3. Discussion
4. Attentes et craintes
5. Poursuite de la démarche

Le contrat de ville

> Vous pourrez retrouver les informations sur le contrat de ville sur le site internet de la mairie, www.loriol.fr (rubrique urbanisme puis contrat de ville) ou sur le site de l'ETAT www.cget.gouv.fr rubrique contrat de ville.

Une présentation du contrat de ville a été faite aux participants en insistant sur la diversité des problématiques que ce document traite : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et l'emploi.

Il a été rappelé que l'ampleur des problématiques et thématiques nécessite une approche multi-partenaire et concertée sur la période 2015-2020.

La loi de programmation de 2014 qui instaure les nouveaux contrats de ville marque une volonté de « co-construction » avec les habitants et acteurs locaux, d'où la création d'un conseil citoyen pour le « cœur de Loriol ».

Le conseil citoyen

> Le cadre de référence définit les conseils citoyen est téléchargeable sur le site de L'ETAT : www.cget.gouv.fr rubrique conseil citoyen / <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referance-conseils-citoyens.pdf>

Le conseil citoyen est un espace de dialogue ouvert aux habitants et acteurs locaux (associations, commerçants, ...)

Il a trois missions générales :



1. Exprimer les besoins des habitants et usagers auprès des acteurs institutionnels (élus, préfet, représentant de la région, de la CAF, des bailleurs....)

C'est-à-dire que le conseil citoyen se positionne comme un relais entre les « décideurs » et les habitants/usagers qui vivent quotidiennement dans le « cœur de Lorient ».

C'est en premier lieu l'expertise du quotidien / expertise d'usage sur des problématiques concrètes que le conseil citoyen aura pour mission de faire remonter.

Une participante a pris l'exemple de l'aménagement d'une avenue qui est vécue très négativement et sur laquelle une action devrait être ciblée.

A cette remarque, Catherine Jacquot insiste sur la remontée d'information, argumentée, qui permettront d'orienter le travail des services de la ville.

2. Participer aux instances de pilotage du contrat de ville

Le conseil citoyen aura rôle de porter la parole des habitants et acteurs locaux auprès des partenaires et décideurs lors des comités de pilotage, lieu où se prennent les décisions.

La participation à cette instance a pour objectif d'orienter les futures actions afin qu'elles répondent plus efficacement aux problématiques identifiées.

3. Réfléchir, proposer et agir en faveur du « cœur de Lorient »

Loin d'être un seul espace de dialogue, le conseil citoyen se veut également un lieu de réflexion, de proposition et d'action.

Discussion avec les participants

La discussion a permis d'évoquer le cadre de cette nouvelle instance. Il est rappelé qu'aujourd'hui seules les grandes lignes de l'instance sont définies. Il s'agira pour les futurs membres de choisir leur mode de fonctionnement interne.

Le statut pour cette instance :

Le choix du statut associatif permettrait de toucher directement des subventions pour mettre en place des actions. Cependant il entraîne un certain nombre d'obligations et demande des compétences spécifiques. Le conseil citoyen peut rester un collectif, cadre plus souple et pourra s'il le souhaite changer de statut.

La durée du mandat :

Il appartient au membre de définir eux-mêmes cette durée.

Ouverture du conseil citoyen au reste des habitants et acteurs locaux :

Il pourra définir son degré d'ouverture sur l'extérieur. De même, le nombre de participants n'est pas défini. Pour exemple, 10 personnes ont participé à la réunion d'information et 6 personnes non présentes se sont inscrites.

Un participant évoque que la fermeture du conseil sur lui-même serait un frein à son fonctionnement.

Fréquence des réunions :



James Guérin, délégué du préfet, donne l'exemple du conseil citoyen de Fontbarlette à Valence qui se réunit tous les trimestres. La fréquence peut varier en fonction des actions que le conseil citoyen souhaite mener ou des sujets qu'il souhaite traiter.

L'animation de l'instance :

L'animation sera assurée durant la phase de constitution du conseil citoyen par le délégué du préfet et l'agent de développement social et urbain. A terme, le conseil citoyen pourra choisir son animation.

Il faut rappeler le principe d'autonomie et d'indépendance inscrit dans la loi qui instaure les conseils citoyens. En ce sens, il choisit son mode de fonctionnement, son mode d'organisation, ses thématiques et ses actions en toute indépendance des élus.

Pouvoir effectif du conseil citoyen

Il est rappelé que le conseil citoyen est une instance consultative et qu'à ce titre elle n'a pas de pouvoir décisionnaire. Cependant sa contribution au contrat de ville est inscrite dans la loi. Le conseil citoyen est un outil au service des citoyens tout comme des élus dans la mesure où il leur donne accès aux préoccupations, points de vue des habitants.

Un participant explique que c'est une chance qu'il y ait un conseil citoyen car cela n'existe pas partout.

Attentes et craintes

Chaque participant a été invité à répondre à trois questions afin de partager sa vision de cette instance avec les autres :

La première question évoque les motivations à participer au Conseil Citoyen et éventuellement ce que chacun veut ou peut y apporter. Une deuxième questionne les priorités du conseil citoyen pour les participants. Et une troisième question invite à exprimer ses craintes en indiquant ce qui le ferait partir de l'instance.

Le résultat de ces contributions est synthétisé ci-dessous (liste exhaustive)

Pourquoi je suis venu et qu'est ce je peux veux ou peux apporter ?

- Je suis venu parce que j'ai rencontré Jessica
- Faire partie de la vie de ma commune, partager échanger entre habitants / acteurs de la ville, essayer de redonner des couleurs à la ville.
- Je peux apporter des idées, dialogue, dynamisme
- J'aime résoudre des problèmes architecturaux-urbanistiques à priori insolubles ou difficiles
- Pour me renseigner
- Rencontrer de nouvelles personnes
- Les compétences de mon association en alimentation et circuit court
- ACL (action citoyenne loriolaise) fait des rendez-vous mensuel type « problème urbanisme » ; « civilité ». Nous pourrions donc encadrer une action sur le tri des déchets par exemple, etc...
- Je suis venu pour me renseigner sur le rôle du conseil citoyen
- Je souhaite une vraie écoute des citoyens
- Je peux apporter mon ressenti en tant qu'habitant et des actions au travers d'une association.
- Proposer des outils numériques pour favoriser l'expression et la participation citoyenne
- Accompagner des projets
- Un autre regard, des points de vue et des idées des habitants de la commune.



Pour vous, le conseil citoyen doit permettre en priorité ... :

- Améliorer l'écoute des habitants par les élus (communication bidirectionnelle)
- Mieux vivre dans Lorient et apprendre à faire s'apprécier et respecter les habitants
- Réduire les incivilités que l'on constate tous les jours (vitesse des véhicules et cyclos en ville /bruit)
- Communiquer librement sur les actions générales de la commune
- Avoir un regard citoyen et participatif pour donner son point de vue et être entendu en tant qu'acteur de la commune
- Faire en sorte que l'individualisme s'atténue, redynamiser l'avenue de la république, relancer l'emploi.
- Pour la propreté en ville et pour les commerces du centre-ville
- Pour l'accès du local et propreté devant le local UNRPA
- Améliorer le dialogue, l'échange
- Aider à améliorer le cadre de vie des lorientais
- Voir se réaliser des actions positives pour les lorientais du secteur contrat de ville
- Au citoyen de s'exprimer !
- Que les habitants reprennent possession de leur territoire en devant acteurs.

Qu'est ce qui me ferait partir du conseil citoyen ?

- Un manque de dynamisme
- Si les actions ne sont pas « porteuses » pour les populations ciblées dans leur ensemble
- L'absence de retour des élus
- Le non respect d'un engagement
- L'absence d'une synergie, le manque de cohésion des acteurs citoyen
- Manque de cohésion du groupe
- Le non aboutissement des actions
- Une politisation du conseil
- Que le conseil au bout de 5ans n'est pas fait évoluer les mœurs !
- Qu'il n'y ait pas de propositions positives mais que des points négatifs remontés.

Poursuite de la démarche

Le présent appel à candidature de Juin est maintenu jusqu'en **septembre**. Il a été demandé au premier participant qui le souhaitait de relayer l'information sur Lorient.

Un stand présentant le conseil citoyen sera tenu par l'agent de développement social et urbain lors du forum des associations le 3 Septembre.



➤ Une invitation à participer à une « balade contrat de ville » pour mieux comprendre les enjeux du contrat de ville sera mise en place en septembre.

Une invitation à participer aux groupes de travail thématiques sur le contrat de ville sera faite auprès des premiers inscrits

La création de l'instance est envisagée pour le mois d'octobre avec la constitution d'un premier groupe.